

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « MAGRITTE »

CANDIDATURE COMMISSION DE QUARTIER

Qu'est ce qu'une Commission de Quartier (CoQ) ?

- La CoQ assure un suivi régulier de l'exécution du programme du Contrat de Quartier Durable. Ses membres sont désignés par le conseil communal.
- La CoQ est une commission d'avis. C'est un lieu d'information et de dialogue entre les différents représentants, qui doit permettre une meilleure réalisation du programme en fonction des besoins du quartier.
- Elle se réunit durant toute la durée du Contrat de Quartier Durable Magritte.
- En tant qu'« expert » de votre quartier, vous pouvez faire partie de la CoQ !

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

pose ma candidature à la Commission de quartier du Contrat de Quartier Durable « Magritte »,

en tant qu'habitant(e)

en tant représentant(e) du milieu associatif/scolaire/petite enfance (nom, adresse, tél., e-mail)

.....

en tant que commerçant(e) ou représentant(e) de la sphère économique (nom, adresse, tél., e-mail)

.....

autre, préciser (nom, adresse, tél., e-mail).....

.....

Quelle est ma motivation à participer aux CoQ ?

.....

Je suis conscient(e) que la participation à la CoQ réclame motivation et disponibilité, notamment la participation à des réunions en soirée.

Date et signature

Document à faire parvenir au plus tard le 21 octobre 2018

- Soit à déposer à l'Administration communale de Jette – 100, chaussée de Wemmel 1090 Jette - à l'attention du service Contrat de quartier durable
- Soit par e-mail à cqd-dw@jette.irisnet.be